



## Créance bancaire rachetée

Par **GUYOT Catherine**, le **16/03/2017** à **17:24**

Bonjour,

En janvier 2007, notre entreprise a obtenu un prêt bancaire 100.000 euros avec caution personnelle et solidaire de mon ex-conjoint et de moi-même. L'entreprise a été mise en liquidation judiciaire en décembre de la même année. Nous avons tous les deux fait un dossier de surendettement et j'ai payé pendant quelques années selon l'échéancier de la BDF (fichage BDF jusqu'en juillet 2019).

En janvier et février 2015, les mensualités m'ont été re-créditées, je me suis donc renseignée et ai appris que la banque avait cédé ma créance à un organisme de recouvrement. Depuis, je n'ai aucune nouvelle de cet organisme. Puis-je considérer que je suis dans le délai de forclusion de 2 ans, et pensez vous qu'il soit possible de faire annuler le fichage BDF sur mon compte avant juillet 2019, et de quelle manière ?

Merci de votre réponse.

Bien cordialement

Catherine